

courir. Peut-être qu'une fois le programme mis au point, s'il se révèle fécond, on pourra étendre les catégories de stagiaires à bien d'autres domaines.

Quel est l'objectif du programme de stagiaires que j'ai recommandé dans ce projet de résolution? Tout d'abord, il vise à permettre à des étudiants très doués en sciences politiques, détenteurs d'une maîtrise, à des diplômés de facultés de droit et à des journalistes détenteurs d'un baccalauréat, de mieux comprendre les rouages administratifs, la politique et les affaires publiques de notre pays. Tout comme un étudiant en médecine fait un internat pour mieux se familiariser avec son domaine, ce programme permettrait à un étudiant en sciences politiques, à un avocat ou à un journaliste de faire de même.

● (6.20 p.m.)

Les participants feraient un stage de six à neuf mois à Ottawa, travaillant à plein temps à titre d'adjoints à des députés; ils recevraient un traitement convenable. On propose que les stagiaires choisissent le député avec qui ils désireraient travailler. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'un stagiaire, après avoir travaillé quatre mois par exemple en compagnie d'un député, s'associe à un autre représentant s'il le désire.

Le programme serait éminemment avantageux pour les stagiaires tout comme pour les députés. On voudrait permettre à des jeunes diplômés en sciences politiques, avocats, journalistes, de se familiariser avec le travail ordinaire de la Chambre des communes, afin de connaître à fond les rouages législatifs. Les stages aideront à mettre en lumière les méthodes d'enseignement, en matière de sciences politiques, une fois que les stagiaires retourneront à leurs études. Un étudiant en journalisme serait bien mieux qualifié après avoir travaillé ici quelque temps, en compagnie d'un député, et avoir fait un stage chez les courriéristes parlementaires. On pourrait en dire autant d'un étudiant en droit.

Dès l'arrivée d'un stagiaire, on devrait lui assurer une brève période d'orientation au moyen d'entrevues avec les hommes-clés des rouages législatifs, de visites dans les divers ministères du gouvernement, d'un bref séjour à la tribune des journalistes et ainsi de suite. Il commencerait ensuite à travailler en compagnie d'un député pour le documenter sur les projets de loi importants, lire et dépouiller les nombreux mémoires qu'il reçoit et faire d'autres travaux du même ordre.

Le stagiaire pourrait se rendre utile de mille façons. D'autre part, il serait beaucoup plus en mesure d'exercer sa profession, une

fois de retour à son travail en dehors du Parlement. En outre, bon nombre de ces gens caressent sûrement le projet de se porter un jour candidat à la Chambre. Dans ce cas, en supposant qu'ils soient élus, ils seraient sûrement mieux en mesure de remplir leurs fonctions s'ils avaient fait ici le stage d'étude proposé.

Ce programme comporterait naturellement des frais. Comment réunir les fonds nécessaires? Je proposerais d'abord l'établissement d'un fonds du centenaire. Supposons que le traitement des stagiaires commence à \$4,500 par année; l'établissement d'un fonds d'un million de dollars, à un taux d'intérêt de 6 p. 100, permettrait de subvenir aux frais d'environ 13 stagiaires, au départ. On pourrait également s'adresser à l'une des fondations philanthropiques, la fondation Ford par exemple, lui demandant de fournir une subvention égale à celle du gouvernement. Un programme de ce genre est mis en œuvre au Congrès des États-Unis, depuis 1953, et je suis heureux de dire qu'il a pris beaucoup d'ampleur depuis son institution. Voici comment le Congrès des États-Unis s'est assuré les fonds nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Au cours des premières années, le *Congressional Fellowship Program* a été financé par l'*Edgar Stern Family Fund*, de la Nouvelle-Orléans. En 1957-1958, le financement a été assuré par le *Stern Family Fund* et la fondation Ford. A partir de 1958, le programme a été financé par la fondation Ford, et par d'autres fondations, comme la *Courier-Journal and Louisville Times Foundation*, la *New York Times Foundation*, la *Shinner Foundation*, le *Poynter Fund*, le *Revlon Foundation* et l'*Helen Dwight Reid Foundation*. Le financement de ce programme ne pose donc aucun problème aux États-Unis, et je suis sûr que nous pourrions également en financer un, ici, sans difficulté.

Comment choisirait-on les stagiaires? A mon sens, on devrait les choisir par voie de concours national. Le groupe d'âge recommandé serait de 21 à 35 ans et les critères de sélection seraient une formation supérieure, l'expérience pratique et la compétence professionnelle. Le comité de sélection pourrait être composé de deux conservateurs, deux libéraux, un représentant du NPD, un représentant du Crédit social, deux politologues, deux avocats et deux journalistes. Ce groupe choisirait les candidats acceptables. Les demandes seraient reçues en décembre et le choix serait fait le 31 mars au plus tard. Les candidats choisis commenceraient leur stage le 1^{er} septembre.

[M. Hales.]